

Service économie agricole et forestière
Bureau forêt-chasse

Albi, le 13 juin 2023

**Synthèse des observations sur le projet d'arrêté fixant les minima et maxima
départementaux du plan de chasse 2023/2024 et ses modalités**

Modalités de la consultation :

En application de l'article L123-19-1 du code de l'environnement pour la mise en œuvre du principe de participation du public aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral fixant les minima et maxima départementaux du plan de chasse et ses modalités a été soumis à la consultation du public.

Cette phase de consultation a consisté en une mise à disposition du public par voie électronique sur le site dédié de la préfecture du Tarn, du projet d'arrêté, d'une note de présentation et d'un tableau de suivi des plans de chasse au grand gibier depuis 2003.

La mise en ligne de ce projet a eu lieu le 17 mai 2023 et la consultation du public s'est déroulée jusqu'au 7 juin 2023 inclus.

Résultat de la consultation :

Aucun message électronique n' a été déposé durant la phase de consultation.

Pour le directeur départemental, par délégation,
La cheffe du service économie agricole et forestière,



Laure DEUDON